

PARTAGE TON REX

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ

MARCHÉ

Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier,
matériel, équipement de seconde vie pour le bâtiment
«Maison de services Jeunesse & Numérique»
à Bain-de-Bretagne



2024





MARCHÉ PUBLIÉ LE 29 FÉVRIER 2024

Dates d'exécution du marché :

15/04/2024 (notification) au 31/10/2024 (date de livraison du mobilier initialement prévue).

La livraison du bâtiment a été retardée de plusieurs mois par rapport au calendrier initial. La livraison du mobilier se fera au cours du premier trimestre 2025.

Idéalement située à 30 km au Sud de Rennes sur l'axe reliant la capitale bretonne à Nantes, Bretagne porte de Loire Communauté est une Communauté de communes rurale, dynamique et attractive qui s'étend sur 463 km².

Le territoire accueille près de 33 000 habitants répartis sur les 20 communes de la collectivité. Bain-de-Bretagne est la commune la plus importante. Le Président actuel, Vincent Minier, est épaulé par 9 vice-présidents.

Le développement économique, la jeunesse ou encore l'environnement figurent parmi les compétences communautaires. Les services sont répartis en 5 pôles. En cette année 2024, Bretagne porte de Loire Communauté compte 73 agents.



QUEL ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR A IMPULSÉ CETTE DÉMARCHÉ ?

L'achat de mobilier de seconde vie est destiné aux services jeunesse et numérique qui intègrent un bâtiment neuf pour le développement de leurs services auprès du public.

Leur besoin en mobilier a été identifié dès la validation de la construction du bâtiment en 2021.

Par contre, l'idée de mobilier de seconde vie n'est apparue qu'en 2023 avec la mise en œuvre du programme TER.

En effet, une action dédiée à l'inclusion de clauses d'économie circulaire dans les marchés publics devait être mise en œuvre dans le cadre du programme.

Ce marché a donc permis d'atteindre cet objectif TER et de montrer que la collectivité peut participer à l'économie circulaire et engager des actions visant à économiser les ressources.

L'objectif global de ce marché public a été de montrer que la commande publique peut être exemplaire et durable.



QUEL EST LE CONTEXTE POLITIQUE / ECONOMIQUE / SOCIAL ?

En premier lieu, les collectivités publiques se doivent de respecter le cadre réglementaire et notamment la Loi Anti Gaspillage et économie circulaire dite loi AGECE adoptée en 2020.

Son décret d'application 2021-254 prévoit que toute collectivité souhaitant acquérir du mobilier de bureau doit consacrer 20% du montant total à du mobilier issu du réemploi ou de la réutilisation.

Par ailleurs, Bretagne porte de Loire Communauté est engagée dans un PCAET et porte un programme d'économie circulaire appelé « Territoire économe en ressources » (TER) au moment de la rédaction du marché.

Avec la volonté de concrétiser un projet éco-exemplaire répondant aux objectifs fixés par le PCAET et le TER et respectant la loi AGECE, les élus ont approuvé l'idée de meubler intégralement en mobilier de seconde vie un bâtiment en cours de construction.

L'objectif final étant de réaliser une économie de ressources.



COMMENT AVEZ-VOUS PROCÉDÉ CONCRÈTEMENT ?

En amont de la rédaction du cahier des charges et des autres pièces du marché, les services en charge du marché ont organisé une réunion « sourcing ».

Tout un panel de professionnels du mobilier professionnel de seconde vie a été convié à la réunion. Lors de cette réunion, une présentation globale du projet a été faite. Puis une discussion s'est engagée pour recueillir les principaux leviers, freins et contraintes des professionnels du secteur.

L'objectif de la réunion était de capter un maximum d'informations pour rédiger un cahier des charges adapté aux professionnels du secteur afin qu'ils soient en capacité de répondre au marché.

Cette étape de sourcing a été fondamentale pour la rédaction du cahier des charges notamment pour sa structuration et l'organisation des lots. Mais aussi dans la définition des critères de notation.

À partir du moment où les élus ont validé l'idée générale d'acquérir du mobilier de seconde vie pour meubler un bâtiment neuf, des dispositions environnementales ont forcément été introduites dès le début du projet, avant même la phase de définition précise des besoins. Le volet environnemental est intrinsèque au marché.

En effet, en acquérant du mobilier non-neuf, l'objectif global est d'éviter de puiser dans les ressources non utilisées, d'éviter le gaspillage et de rallonger la durée de vie des objets et des matériaux.



Une dimension environnementale claire dès l'objet du marché...

« Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier, matériel, équipement de seconde vie pour l'aménagement de la Maison des services Jeunesse & Numérique en cours de construction. La collectivité Bretagne porte de Loire Communauté entend par mobilier, matériel, équipement de seconde vie, des produits d'occasion n'étant pas neufs. Ainsi Bretagne porte de Loire Communauté souhaite acquérir des produits issus du réemploi, réutilisés, reconditionnés ou surcyclés ».





...Et précisée dans les CTPP (extrait du chapitre IV du CTPP Caractéristiques techniques, au paragraphe C économie circulaire, environnement & développement durable)

« La démarche Haute Qualité Environnementale dans laquelle s'inscrit la Maison de services Jeunesse & Numérique et la volonté d'acquérir du mobilier de seconde vie, impliquent nécessairement un engagement de la part des candidats dans l'économie circulaire, la protection de l'environnement et le développement durable, dont les principaux enjeux liés au présent marché sont les suivants :

- Limiter les impacts environnementaux du produit depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie en lui donnant une seconde vie et par conséquent en allongeant sa durée de vie ce qui implique une limitation d'extraction de matières premières, une limitation de la production de gaz à effet de serre, une économie de ressources ;
- Limiter l'exploitation des forêts et de façon générale l'exploitation des matières premières en n'utilisant que du bois et des matériaux issus de la récupération ;
- Limiter la quantité de déchets et la part des déchets non recyclés ou non valorisés en veillant à la longévité et la garantie des fournitures, à leur réparabilité, à la limitation voire la suppression des emballages de livraison ;
- De façon globale, réduire les actions polluantes. »



Dans une volonté de compléter la démarche de développement durable portée par la collectivité, des dispositions sociales ont été associées aux dispositions environnementales dans les critères de notation.

La grille de notation de ce marché est la suivante :

- **Critère prix : 35 points**

- Objectif assumé que le critère économique ne soit pas majoritaire.

- **Critère technique : 35 points**

- Adéquation au besoin défini au CCTP notamment par des retours d'expérience via le mémoire technique (12 points) Les acteurs du mobilier professionnel de seconde vie n'ont pas forcément de stock et/ou de catalogue. Le retour d'expérience est donc une façon de mesurer leur capacité à fournir du mobilier pour des collectivités, et de répondre aux exigences de collectivités.
- Solidité et compatibilité du mobilier avec les obligations ERP (11 points) Obligation de respecter les normes en vigueur puisqu'une bonne partie du mobilier sera utilisée par du grand public
- Meuble de seconde vie ou meuble fabriqué avec des matériaux de récupération ou réemploi 100% seconde vie - 100% note (12 points) Volonté de mettre en valeur la seconde vie au maximum.

- **Critère social : 15 points**

Engagement de la structure dans le domaine de l'ESS et ou dans l'insertion (via un rapport d'activité 2022 ou si possible 2023 expliquant le statut, le nombre d'heures allouées à l'ESS et/ ou l'insertion, et les actions menées).

- **Critère environnemental : 15 points**

Rapport de tonnage, actions menées en faveur de l'environnement, liste des gisements approvisionnements (notion de circularité appréciée) Plus les candidats ont des fournisseurs de mobiliers ou de matières premières issues du réemploi proches en termes géographique et plus ils gagnent des points.



L'idée était d'attribuer des points aux candidats ayant une démarche exemplaire tant au niveau environnemental que social. Mais avec la volonté de distinguer le volet social du volet environnemental.



QUELS RÉSULTATS AVEZ-VOUS OBTENU ?

La collectivité a reçu des offres pour les 10 lots du marché ce qui fut une bonne surprise. Des acteurs de l'ESS se sont positionnés pour un certain nombre de lots.

Dans toutes les offres, la demande de mobilier de seconde vie a été respectée.

Finalement pour les 10 lots, 7 fournisseurs ont été retenus pour un mobilier 100% seconde vie avec des retombées sociales et environnementales non négligeables via des structures impliquées dans l'ESS, l'environnement, la réduction des déchets, le réemploi.

Difficultés lors de l'analyse des offres

Lors de l'évaluation des offres, des difficultés sont apparues pour l'analyse technique :

- Il n'a pas été évident de comparer des propositions de réemploi et de surcyclage pour un même lot. Le réemploi et le surcyclage sont des domaines bien différents, tant au niveau technique que tarifaire. Les enjeux sont différents.
- Un certain nombre de structures n'avaient pas le stock nécessaire pour des propositions concrètes lors de la consultation. Il n'a pas été simple de se projeter sans visuels de mobiliers et en ne se basant que sur des retours d'expérience. Il a donc fallu faire confiance en la capacité des structures à sourcer le mobilier souhaité dans le CCTP.

Une fois les 10 lots attribués, il a été indispensable d'allouer un certain temps pour le suivi du marché. Ce marché a demandé beaucoup plus de temps en termes de suivi qu'un marché classique.

- En effet, il a été nécessaire d'effectuer de nombreux échanges après l'attribution des lots avec les fournisseurs pour valider (ou non) les modèles de mobiliers sourcés, les plans EXE des mobiliers faits à partir de matériaux de récupération, mais aussi les éventuelles teintes de peinture/vernis, etc...



Par ailleurs, il a fallu dédier un certain temps pour créer une harmonie dans le style entre les différents titulaires. Les lots ont été conçus par espace et non pas par type de mobilier. Chaque fournisseur ayant donc un ou plusieurs espaces à meubler. Cela permettait d'obtenir une harmonie par espace. Mais il a été nécessaire de trouver un fil conducteur entre tous les titulaires pour créer une harmonie dans le style au sein du bâtiment.

Lors de la rédaction des pièces du marché, l'équipe avait envisagé que des structures associatives et/ou récentes répondent à l'appel d'offres. Il avait donc été proposé que les titulaires puissent envoyer des factures jusqu'à 80% du montant total au cours de l'exécution du marché. Les 20% restant étant obligatoirement payé après livraison.

Pour prétendre à ces 80%, il a été demandé aux structures titulaires d'envoyer des photos du mobilier stocké prouvant leur avancement sur le projet.



ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSIONS

Facteurs clés :

- Avoir un portage politique fort pour expliquer la démarche ;
- Organiser une phase de sourcing ;
- Faire la distinction entre réemploi, reconditionnement et surcyclage dans les besoins ;
- Être vigilant par rapport au calendrier et au stockage du mobilier : bien anticiper des retards éventuels et le lieu stockage qui pourrait en découler.

Cette démarche est parfaitement reproductible par toute collectivité à condition d'avoir du temps agent pour le suivi du marché et le lien avec les fournisseurs, étant donné qu'on ne traite pas de mobilier classique issu de catalogue.

Le CCTP doit bien préciser les attendus sans donner trop de détails, il doit suffisamment en dire mais pas trop non plus pour ne pas rendre le marché infructueux.

**Retrouvez le témoignage vidéo de
Hélène Akkouche, Chargée de mission Economie circulaire
à Bretagne Porte de Loire Communauté**



Et retrouvez le DCE en cliquant ici



resec6
Agir ensemble
pour une commande
publique durable

**BRETAGNE
PORTE DE LOIRE
COMMUNAUTÉ**
Naturellement inspirée